

Séance publique du 25 juin 2001

Délibération n° 2001-0132

commission principale :

commune (s) : Lyon 9°

objet : **Rue Pierre Audry - Travaux de réaménagement - Approbation de cinq dossiers de consultation des entrepreneurs - Appel d'offres ouvert**

service : Délégation générale aux services urbains et à la proximité - Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 14 juin 2001, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Monsieur le directeur de la voirie vient de communiquer au Conseil un détail estimatif de 14 000 000 F TTC, auquel sont joints cinq dossiers de consultation des entrepreneurs, relatif aux travaux de réaménagement de la rue Pierre Audry à Lyon 9°.

Ce projet est inscrit au programme 2001 de travaux neufs de la direction de la voirie.

La rue Pierre Audry, d'une longueur de 900 mètres et d'une largeur de 20, se situe entre la rue Sergent Michel Berthet et l'avenue Barthélémy Buyer, cette voie sert de liaison entre les 5° et 9° arrondissements de Lyon.

Ce projet propose un réaménagement de cette voie comprenant :

- une chaussée en enrobé de 6,50 mètres de largeur en double sens,
- des trottoirs en enrobé de part et d'autre de la chaussée et limités par des bordures en granit et un caniveau pavé,
- la création d'un stationnement longitudinal intégrant une partie des plantations,
- la création de voies réservées aux cycles,
- l'aménagement d'une placette au carrefour Pierre Audry-rue Loyasse.

L'opération, estimée à 14 000 000 TTC, comporterait douze lots :

- lot n° 1 - travaux de voirie,
- lot n° 2 - fourniture de bordures en granit,
- lot n° 3 - travaux d'assainissement,
- lot n° 4 - travaux de plantations,
- lot n° 5 - travaux de maçonnerie - ouvrage d'art,
- lot n° 6 - travaux sur le réseau d'eau,
- lot n° 7 - fourniture de mobilier urbain,
- lot n° 8 - travaux de serrurerie,
- lot n° 9 - mission de coordination et de sécurité,
- lot n° 10 - travaux de signalisation horizontale,
- lot n° 11 - plans de récolement,
- lot n° 12 - travaux sur réseaux en service (Compagnie générale des eaux).

Monsieur le vice-président chargé des marchés publics a donné son accord sur la procédure ;

Vu ledit dossier ;

Vu les articles 295 à 298 du code des marchés publics ;

DELIBERE

1° - Accepte les présents détail estimatif et dossiers de consultation des entrepreneurs, lesquels seront rendus définitifs.

2° - Décide que :

a) - les travaux de voirie, de plantations, de maçonnerie-ouvrage d'art, d'assainissement et la fourniture de bordures seront traités par voie d'appel d'offres ouvert, conformément aux dispositions des articles 295 à 298 du livre III du code des marchés publics,

b) - les travaux de signalisation horizontale, de serrurerie, de réseau d'eau, de coordination et de sécurité, de plans de récolement et la fourniture du mobilier urbain seront réglés sur les marchés annuels traités par voie d'appel d'offres et conclus à cet effet par les directions de l'eau, des ressources humaines, des systèmes d'information et de communication et de la voirie,

c) - les offres seront examinées et jugées par la commission permanente d'appel d'offres de la Communauté urbaine.

Concernant les travaux sur réseaux en service, les paiements se feront sur factures au fermier (la Compagnie générale des eaux).

3° - Autorise monsieur le président à accepter les offres retenues pour valoir actes d'engagement ainsi qu'à signer les marchés et tous les actes contractuels s'y référant dans la limite du crédit budgétaire affecté à l'opération.

4° - La dépense de 14 000 000 F TTC, à engager pour cette opération, sera prélevée sur les crédits mis à la disposition de la direction de la voirie, au titre du budget primitif de la Communauté urbaine - exercice 2001 après virement de crédits de la délégation générale du développement urbain - mission Vaise - opération 038 - comptes 212 100, 215 110, 215 280, 215 210, 231 510, 231 530 et 231 540.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,